

COMMISSION DES DÉLÉGUÉS



Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

19.2 Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot...). L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

19.3 – Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.

19.4 - Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.

19.6 - Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

RÉUNION DU 07/06/2022

Président : M. MATILI

Présent(s) : MM. BAULAY - SUZAN

Article 18. - **Délégués Officiels.**

Conformément à l'article 19, alinéa 3, 4, 5 et 6 du R.S.G. du District des Hauts-de-Seine.

À partir des 1/4 de finale des délégués sont obligatoirement désignés et les frais sont à la charge du club visiteur

Journée 11 & 12 JUIN 2022

Date	Catégorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
11/06/2022	U 14	D1	23428781	ASNIERES FC 1	GARENNE COLOMBES 1	2 CLUBS
11/06/2022	U 14	D1	23428783	GENNEVILLIERS CSM 1	MEUDON AS 2	2 CLUBS
12/06/2022	U18	D1	23431236	SURESNES JS 1	ST CLOUD FC 1	2 CLUBS
12/06/2022	U18	D1	23431239	BAGNEUX COM 1	GARENNE COLOMBES 2	2 CLUBS
12/06/2022	U18	D2	23431597	VILLE D'AVRAY US 1	CLICHY S/SEINE US 1	2 CLUBS
12/06/2022	U18	D2	23431601	RUEIL MALMAISON FC 1	ANTONY FOOT EVOLU 2	2 CLUBS
12/06/2022	U18	D3	23432216	BAGNEUX COM 2	COURBEVOIE SPORTS 2	2 CLUBS
12/06/2022	U 16	D1	23433600	ASNIERES FC 1	CLICHY S/SEINE US 1	2 CLUBS
12/06/2022	U 16	D1	23433601	ST CLOUD FC 1	COURBEVOIE SPORTS 1	2 CLUBS
12/06/2022	U 16	D1	23433603	GENNEVILLIERS CSM	RUEIL MALMAISON FC 2	2 CLUBS
12/06/2022	U 16	D1	23433604	GARENNE COLOMBES 1	LEVALLOIS SC 1	2 CLUBS
12/06/2022	U 16	D2	23433692	NANTERRE ES 2	MALAKOFF USM 1	2 CLUBS